



DROIT Contrat travail non déclaré Sushi Shop Vieux Lille Arnaque

Par **Juliedu59**, le **16/07/2012 à 20:51**

Bonjour, j'ai fais 1 essai dans le restaurants sushi Shop du vieux Lille, j'ai travaillé le soir de 18 à 22h sans être déclaré et je n'ai reçu qu'un plateau de sushi restant à la vente, aucune rémunération.

Je me suis renseigné à l'inspection du travail, le dirigeant s'appelle Thierry Gaudry. Je n'arrive pas à le contacter, quand j'appelle au restaurant je tombe sur des salariés simplement.

Aidez moi j'ai quand même bosser 8h dans le vent

Surtout sans être déclaré c'est illégal et dangereux surtout si j'étais victime d'un accident.

Apparemment je ne serai pas la seule, il ferait ça plusieurs fois par semaine, j'ai été en contact avec Edouard et Aurore, qui m'ont expliqué qu'il utilisé des extras très souvent sans les déclarés et le lendemain byebye.

En gros il diminue ses charges de moitié s'il ne paye personne !!

Par **P.M.**, le **16/07/2012 à 21:27**

Bonjour,

De citer des noms d'entreprise ou de personnes ou simplement leur prénom même mal orthographié n'ajoute rien sur un forum, au contraire...

L'Inspection du Travail a dû quand même vous donner des conseils pour savoir ce que vous pouviez faire...

En plus votre exposé ne comporte aucune interrogation..